

**ZONAGE GRAPHIQUE**

**ZONES URBAINES**

- UH<sub>a</sub> : centre bourg ancien
- UH<sub>ca</sub> : développement du centre bourg
- UH<sub>cb</sub> : quartier urbanisé à dominante pavillonnaire
- UH<sub>cc</sub> : urbanisation pavillonnaire
- UL<sub>s</sub> : secteur à vocation d'équipements sportifs, zone de Lanveur
- UE<sub>m</sub> : secteur à vocation d'équipements militaires

**ZONES A URBANISER**

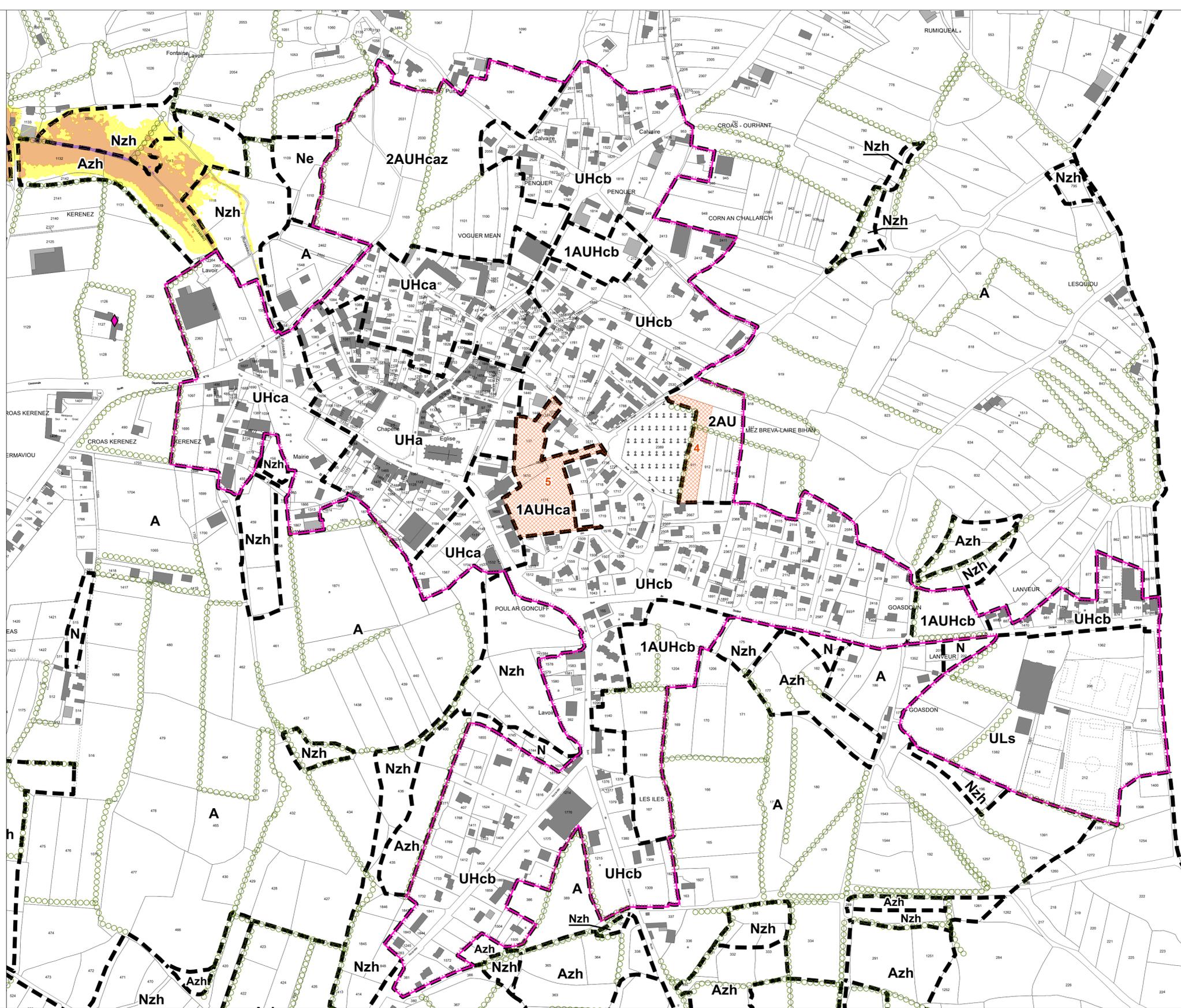
- 1AUH<sub>ca</sub> : zone d'urbanisation future, futur secteur UH<sub>ca</sub>
- 1AUH<sub>cb</sub> : zone d'urbanisation future, futur secteur UH<sub>cb</sub>
- 2AU : zone d'urbanisation future subordonnée à une modification ou révision du PLU, leur affectation sera réalisée lors de l'ouverture à l'urbanisation
- 2AUH<sub>ca</sub> : zone d'urbanisation future subordonnée à une modification ou révision du PLU, leur affectation sera réalisée lors de l'ouverture à l'urbanisation, ZAC de Keroual

**ZONES AGRICOLES**

- A : zone agricole
- A<sub>in</sub> : zone agricole, concerné par le plan de prévention des risques naturels prévisibles
- A<sub>zh</sub> : zone humide en zone agricole
- A<sub>zhin</sub> : zone humide en zone agricole, concerné par le plan de prévention des risques naturels prévisibles

**ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**

- N : zone naturelle à protéger
- N<sub>in</sub> : zone naturelle à protéger, concerné par le plan de prévention des risques naturels prévisibles
- Ne : équipement lié au fonctionnement de la station d'épuration
- N<sub>p</sub> : zone correspondant aux zones de mouillages et ouvrages liés au littoral
- N<sub>pin</sub> : zone correspondant aux zones de mouillages et ouvrages liés au littoral, concerné par le plan de prévention des risques naturels prévisibles
- N<sub>lit</sub> : secteur lié au tourisme (village de pêcheurs de Meneham) ou secteur lié à l'activité de camping et loisirs légers
- N<sub>litin</sub> : secteur lié au tourisme (village de pêcheurs de Meneham) ou secteur lié à l'activité de camping et loisirs légers, concerné par le plan de prévention des risques naturels prévisibles
- N<sub>s</sub> : espaces remarquables au titre de la loi littoral
- N<sub>sin</sub> : espaces remarquables au titre de la loi littoral, concerné par le plan de prévention des risques naturels prévisibles
- N<sub>zh</sub> : zone humide à protéger
- N<sub>zhin</sub> : zone humide à protéger, concerné par le plan de prévention des risques naturels prévisibles



**PRESCRIPTIONS**

- Emplacement réservé
- Périmètre de centralité commerciale
- Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie ou aux limites séparatives) et conditions d'alignements (sur la voirie)
- Bâti qui déroge à la règle des 250 m<sup>2</sup> de surface de plancher

**Risque de submersion marine**

Type d'aléa :

- Zone d'aléa 'fort'
- Zone d'aléa 'moyen'
- Zone d'aléa 'lié au changement climatique'

**AUTRES INFORMATIONS**

- Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 1
- Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 2 (zone N demandée)
- Limite des espaces proches du rivage (Loi Littoral)

**LES ÉLÉMENTS NATURELS À PROTÉGER, À METTRE EN VALEUR OU À REQUALIFIER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME (SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE)**

Talus ou haie remarquable à préserver

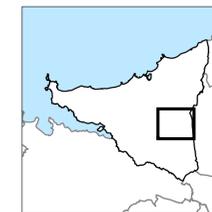
**LES VOIES DE CIRCULATION À CONSERVER OU À CRÉER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-38 DU CODE DE L'URBANISME**

Liaison douce existante à conserver

**PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISION**



**KERLOUAN**  
Finistère

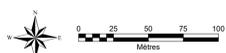


Échelle : 1/2 500ème

**Règlement graphique**

Arrêté le : 03 Août 2016  
Approuvé le : 22 mars 2017  
Rendu exécutoire le :

Emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m <sup>2</sup>
01	Aire de stationnement léger - Meneham	Commune	46 399
02	Aire de stationnement léger - Neiz Vran	Commune	4 186
03	Aire de stationnement léger - Boutrouilles	Commune	2 279
04	Extension du cimetière - bourg	Commune	2 867
05	Espace public - bourg	Commune	9 783
<b>TOTAL</b>			<b>65 514</b>



Les bâtiments récemment implantés ont été reportés sur le fond de plan de façon purement schématique (ils sont signalés par [hatched box]).



T. : 02 98 28 13 14 - Fax : 02 98 28 30 12  
Email : geolitt@geolitt.fr  
www.geolitt.fr